



## Appel à Projets AA 2025

# Action Thématique de Cosmologie et Galaxies « CG »



## Cadre général et priorités scientifiques du programme

Les thèmes scientifiques prioritaires de l'action thématique CG sont les suivants :

### 1- Le modèle d'Univers

- Le modèle cosmologique et ses paramètres
- Univers primordial (baryogenèse, inflation,...) et Fond Diffus Cosmologique
- Nature de la Matière Noire et Énergie Noire
- Théorie de la gravitation

### 2- Formation et évolution des grandes structures

- Cosmic Web, distribution des baryons et de la matière noire à grande échelle et son évolution
- Milieu intergalactique
- Groupe et amas de galaxies
- Grands vides
- Ré-ionisation

### 3- Formation et évolution des galaxies

- Les premières galaxies
- Propriétés statistiques des galaxies
- Physique de la croissance des galaxies
- Lien avec l'environnement

### 4- Galaxies du Groupe Local et Archéologie Galactique

- Lien de la formation stellaire avec le milieu interstellaire
- Populations stellaires
- Enrichissement chimique et gaz primordial
- Dynamique galactique et matière noire

## Dépenses éligibles



# Appel à Projets AA 2025

Note importante concernant l'animation:

Depuis l'AAP 2020, l'action thématique CG soutenait fortement les actions visant à l'animation et la fédération de sa communauté scientifique. A l'occasion de la réforme des Programmes Nationaux INSU AA, les demandes d'animations sont à soumettre à la CSAA. Le CES de l'action thématique CG sera cependant consulté pour l'examen des demandes, et soutiendra auprès de la CSAA en particulier les demandes concernant:

- l'organisation de conférences jugées d'intérêt scientifique majeur/prioritaire dans le contexte thématique et programmatique de l'action thématique CG ;
- l'organisation d'ateliers thématiques nationaux ponctuels pour stimuler les interactions autour d'un axe scientifique spécifique. L'action thématique CG continuera à être moteur dans l'organisation de ce type d'évènements ;
- un soutien à des actions thématiques (pluri-annuelles) pour favoriser la fédération et l'organisation de la communauté nationale sur une thématique scientifique prioritaire. Ce soutien devra être discuté annuellement et révisé au gré de l'évolution de l'importance de la thématique en question dans le contexte scientifique et programmatique international. L'action thématique CG prendra part (au travers des membres de son CES ou de membres de la communauté mandatés) à la gouvernance de ce type de structures pluri-instituts ;
- Assurer la participation française à des conférences/ateliers de collaborations internationales lorsque cela relève d'un intérêt stratégique important pour la communauté.

Les demandes adressées directement à l'action thématique CG doivent donc concerner des projets de recherche scientifique, et selon **les instructions de l'INSU, aucun financement de projet de moins de 5 000 ne peut être accepté. Pour les projets demandant de petits montants, une demande pluriannuelle peut permettre de respecter cette limite, mais le budget attribué pourra être non reportable, à charge pour les laboratoires de mettre à disposition des ressources propres permettant un échange.**

Comme les années précédentes, l'action thématique CG ne peut pas financer les missions d'accompagnement des TGE (par exemple TCFH, IRAM, ESO), les dépenses d'environnement, en particulier d'installation des étudiants (portables etc.), les frais de publication, les demandes de financement de personnel. Par contre, Les gratifications de stage sont possibles, dans la limite des ressources propres attribuées au programme .

## Critères d'évaluation

Pour assurer que l'action thématique CG finance des demandes de haute qualité scientifique sur les thématiques qu'il juge prioritaires, demandant des moyens dûment justifiés en adéquation avec les objectifs scientifiques et l'équipe impliquée, et favorisant les interactions et échanges au sein de la communauté (sans pour autant sanctionner les propositions isolées de qualité), ces demandes sont évaluées selon les critères suivants :

- qualité scientifique de la demande et son adéquation avec l'intérêt scientifique pour la communauté (au vu des thématiques du CG, de ses priorités contextuelles et programmatiques);



## Appel à Projets AA 2025

- qualité de la justification financière de la demande (ex : montant calculé sur la base des IJ officielles; en adéquation avec les moyens humains impliqués ; besoins réels du projet étant donné les autres sources de financement) ; le conseil pourra financer des demandes modestes, mais ne financera pas de demandes grossièrement surévaluées (e.g., pour viser un montant « type ») ;
- aspects fédérateurs pour la communauté, en prenant en compte toute sa diversité.

Pour assurer la meilleure évaluation des projets présentés à l'AAP, l'action thématique CG insiste sur le fait que les demandes doivent :

- rester synthétiques : **la justification scientifique d'une demande (parties A+B du formulaire actuel) doit être limitée à 2 pages de texte et 1 page supplémentaire pour figures et références au total (condition de recevabilité de la demande)**. La seule exception à cette règle sont les dossiers proposés simultanément auprès de l'action thématique CG et d'un ou plusieurs autres actions, autorisant un plus grand nombre de pages;
- minimiser les dépenses et l'impact environnemental (ex : émission de CO<sub>2</sub>) quand cela peut être fait sans affecter le projet (e.g, choix du nombre et des modes de déplacements);
- fournir un bilan des dépenses et actions effectuées en cas de financement les années précédentes.

Nous insistons sur le fait de privilégier la clarté de la description du projet et du montant demandé. Privilégiez des demandes concises véhiculant des messages ciblés et clairs.

Parmi les projets de recherche, comme les années précédentes, l'action thématique CG peut financer des projets de toutes natures (théorique, observationnelle, instrumentale, numérique).